



Publié le 30 octobre 2019 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

[t.caveng@soulier-avocats.com](mailto:t.caveng@soulier-avocats.com)

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

## Florence Grangerat rejoint le Cabinet en qualité de Counsel

**Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée de Florence Grangerat en qualité de Counsel.**

Florence intervient principalement en droit des sociétés, droit commercial, fusions-acquisitions, capital-investissement et en matière de contrats internationaux. Elle assiste une clientèle composée de groupes internationaux, de petites et moyennes entreprises françaises et étrangères, ainsi que d'entrepreneurs et de dirigeants.

Florence intervient également auprès de start-ups françaises notamment dans le domaine des biotech.

Après avoir assuré pendant près de quatre ans la représentation locale du cabinet Audier & Partners en Birmanie (Myanmar), elle a développé une expérience particulière en matière d'accompagnement des investisseurs étrangers dans le cadre de leurs projets d'implantation et de développement.

[Consulter l'intégralité du profil de Florence Grangerat](#)

**Soulier Avocats** est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : [www.soulier-avocats.com](http://www.soulier-avocats.com).

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.